

SÉRIE

La paix et le réarmement

Tous les articles de la série dans un seul document, dans l'ordre de lecture. Mis à jour le 8 novembre 2026.

Comment l'Europe répond aux menaces : à quelle vitesse elle s'arme, avec quelle lenteur elle négocie, et qui paie. On commence par les congélateurs des supermarchés manipulés à distance le 2 novembre, pour séparer les faits du soupçon. Puis deux Analyses : la facture du réarmement, c'est-à-dire quelles règles ont été changées pour les armes et non pour les services publics, et les limites de la légitime défense, avec les frappes ukrainiennes en Russie examinées au cas par cas. Une Opinion signée sur l'asymétrie entre la défense et la diplomatie clôt la série.

SOMMAIRE

1. Des congélateurs à 50 degrés : qui a attaqué les supermarchés d'Europe, et ce que nous savons vraiment
2. La facture du réarmement : qui paie, et selon quelles règles
3. Jusqu'où va la légitime défense : les attaques ukrainiennes en Russie, une par une
4. Le réarmement se mange froid

Des congélateurs à 50 degrés : qui a attaqué les supermarchés d'Europe, et ce que nous savons vraiment

EN BREF

- Dans la nuit du 1er au 2 novembre, des cyberattaques ont manipulé les systèmes de réfrigération de supermarchés dans au moins onze pays européens, dont l'Italie. Dans bien des cas, les congélateurs ont été portés à 50 degrés. Des tonnes de nourriture ont été jetées.
- C'est la réplique d'une attaque du 12 octobre en France. Dans les deux cas, la cible était un logiciel de contrôle à distance, en partie ancien et exposé sur le réseau sans protection suffisante.
- Le 4 novembre, deux groupes prorusses, NoName057(16) et Z-Pentest, ont revendiqué les attaques sur Telegram. Les messages ont ensuite été effacés et personne ne les a vérifiés de manière indépendante.
- Les États-Unis et le Danemark avaient déjà signalé, en 2025, des liens entre ces groupes et l'État russe ; selon l'acte d'accusation américain, Z-Pentest est un autre nom d'un groupe dirigé par le renseignement militaire russe. Pour les attaques contre les réfrigérateurs, en revanche, aucune autorité n'a publié de preuves d'une direction étatique. Le Kremlin dément.
- En droit international, la différence est décisive : un État répond de ce que font ses organes ou ceux qui agissent sous son contrôle, pas de ce que font des sympathisants. Mais il a aussi le devoir de ne pas laisser son territoire servir à nuire à d'autres.

Un rayon frais de supermarché est un objet banal. Il l'est moins quand on découvre que, pour le dérégler, il n'est pas nécessaire d'entrer dans le magasin : il suffit de trouver sur le réseau le panneau qui le contrôle. Dans la nuit du 2 novembre, quelqu'un l'a fait dans des centaines de points de vente, de Dublin à Bucarest. Savoir qui l'a fait est la question sur laquelle, en quelques jours, toute une lecture politique s'est construite. Cet article tente de séparer ce que nous savons de ce qui se dit.

LES FAITS

La France, 12 octobre. La première attaque de cette série a touché plusieurs centaines de supermarchés français. Les forces de l'ordre ont compté environ 700 unités frigorifiques

manipulées, dans des enseignes comme Intermarché, Coopérative U, Carrefour, Leclerc et Monoprix, avec des dégâts supérieurs à 130 000 euros (GreenMe). Les attaquants avaient exploité d'anciennes versions du logiciel Danfoss de surveillance à distance des installations (Informat.ro). Selon un expert cité par CNN, plus de 1 700 installations de ce logiciel étaient visibles sur le réseau avant l'attaque (QN).

L'Europe, 2 novembre. Trois semaines plus tard, la même technique a été répétée à l'échelle du continent. Les attaquants ont mis en mode dégivrage les évaporateurs des réfrigérateurs et des congélateurs, faisant monter les températures jusqu'à 50 degrés (Teleborsa ; Cybernews). Au moins onze pays ont été touchés (Euronews) ; d'autres sources en comptent douze, dont la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, l'Estonie, l'Irlande, l'Allemagne, la Roumanie et le Portugal (RetailDetail). En Irlande, la chaîne SuperValu a retiré les produits de 13 magasins ; en Belgique, Carrefour a parlé d'environ 15 points de vente sur 700 (Cybernews ; TweakTown).

L'Italie. Des attaques ont été enregistrées en Sicile, dans au moins trois magasins à Catane et un à Palerme, ainsi qu'en Toscane et en Émilie-Romagne, où l'Agence nationale de cybersécurité en a repéré une contre une entreprise de surgelés (Open). Le 3 novembre, le gouvernement a réuni au palais Chigi l'Agence et les directeurs des services de renseignement ; la note finale a fait état d'un impact limité sur la chaîne de distribution (ItaliaOggi).

Les enquêtes. En Belgique, le parquet a ouvert une enquête pénale (Al Jazeera). La Commission européenne a réuni agences et autorités nationales, mais n'a attribué les attaques à aucun État ni à aucun groupe (Informat.ro). Le commissaire à l'agriculture, Christophe Hansen, les a qualifiées de tentative délibérée de frapper la chaîne alimentaire (Informat.ro).

QUI L'A FAIT : TROIS NIVEAUX À NE PAS CONFONDRE

1. La revendication. Le 4 novembre, NoName057(16) et Z-Pentest ont revendiqué ensemble les attaques, avec une vidéo et quelques messages sur Telegram ensuite effacés. NoName057(16) aurait aussi publié un échantillon de plus de 2 500 lignes contenant noms d'utilisateur et mots de passe d'employés et de clients de Danfoss. Personne ne l'a vérifié. Un chercheur cité par Cybernews doute que les groupes aient réellement pénétré les systèmes, et ne se soient pas plutôt attribué le mérite après que les médias les ont désignés comme suspects (Cybernews). Selon Agenda Digitale, le communiqué ne contient aucune donnée technique exclusive que seuls les auteurs pourraient connaître (Agenda Digitale).

2. Les liens des groupes avec Moscou. Ici, les preuves existent, mais elles concernent le passé. Le 9 décembre 2025, le département de la Justice américain a formulé des accusations décrivant le soutien du gouvernement russe à NoName057(16) et à un autre groupe, Cyber Army of Russia

Reborn, qui selon l'accusation utilise aussi le nom de Z-Pentest et a été fondé, financé et dirigé par le renseignement militaire russe, le GRU (Kyiv Independent). Quelques jours plus tard, le Danemark a attribué à Z-Pentest une attaque de 2024 contre une station de traitement des eaux. Selon la société de sécurité Forescout, depuis le début de 2026, des groupes basés en Russie ont revendiqué au moins 20 attaques contre des systèmes de réfrigération (Pillitteri, qui résume le DOJ, le gouvernement danois et Forescout). Le soupçon ne naît donc pas de rien.

3. La direction de l'État russe. C'est la partie non prouvée. Pour les attaques contre les réfrigérateurs, aucune autorité n'a publié de preuves d'une direction étatique (même source). Le Kremlin a qualifié les accusations d'« absurdes » (AFP, via Macau Business). Un expert belge s'est dit « sûr à 95 % » qu'il s'agit d'un sabotage russe (RetailDetail) : c'est une évaluation professionnelle, pas une preuve.

Le passage du premier niveau au troisième est celui que le débat public a franchi le plus vite. En Italie, par exemple, le gouvernement a évoqué une piste russe le 3 novembre, avant toute revendication (Pillitteri).

LE POINT FAIBLE

Quel que soit l'auteur, la porte était ouverte. Selon des experts en sécurité, environ 13 000 systèmes de réfrigération en Europe fonctionnent encore avec des logiciels obsolètes et des vulnérabilités connues (dev.ua). Jusqu'à cette vague, personne n'avait pensé que ces installations avaient besoin de défenses informatiques de haut niveau (QN). Les contre-mesures indiquées par l'agence française CERT-FR sont simples : couper l'accès direct des installations à internet, changer les mots de passe par défaut, mettre à jour le micrologiciel, ne rouvrir l'accès que par VPN (Pillitteri). Le 4 novembre, en France, une attaque du même type contre les chambres froides de trois centres de conservation du sang a été déjouée (Liga.net).

COMMENTAIRE JURIDIQUE

Quand une attaque est le fait d'un État. En droit international, un État répond des actes de ses organes et de ceux de personnes ou de groupes qui agissent sur ses instructions, sous sa direction ou sous son contrôle (articles 4 et 8 des Articles sur la responsabilité de l'État de la Commission du droit international, 2001). Dans l'affaire Nicaragua contre États-Unis (1986), la Cour internationale de justice a exigé un « contrôle effectif » sur les opérations concernées (CIJ). Un soutien général, ou la sympathie politique, ne suffisent pas.

Le devoir de vigilance. Il existe cependant une seconde obligation. Dès 1949, dans l'affaire du détroit de Corfou, la Cour a établi qu'aucun État ne peut laisser sciemment son territoire être

utilisé contre les droits d'autres États (CIJ). Si des groupes connus des autorités d'un pays frappent à répétition les infrastructures d'un autre, l'État depuis lequel ils opèrent a le devoir de les arrêter, même s'il ne les dirige pas.

Quel type de violation. Endommager à distance des installations civiles d'un autre pays, avec des pertes économiques mais sans morts ni destructions comparables à une action militaire, atteint difficilement le seuil de l'« agression armée » qui permet la légitime défense (article 51 de la Charte des Nations unies). Cela se rapproche davantage d'une violation de la souveraineté ou du principe de non-intervention. Les réponses admises sont donc d'un autre ordre : enquêtes, mesures diplomatiques, sanctions. Depuis 2019, l'UE dispose d'un régime de sanctions spécifique pour les cyberattaques.

TEST DE SYMÉTRIE

La même exigence de preuves. Si nous exigeons une preuve publique avant d'attribuer une attaque à Moscou, la même exigence vaut pour les cyberattaques que la presse attribue à des États occidentaux, comme le virus Stuxnet contre les centrifugeuses iraniennes, que les États-Unis et Israël n'ont jamais reconnu officiellement.

La même nuit. Dans les mêmes heures que les attaques contre les réfrigérateurs, les applications d'alerte aérienne de l'Ukraine et de la Russie ont affiché de fausses alertes nucléaires. Kyiv a accusé Moscou ; l'application russe avait elle aussi été touchée, et personne n'a revendiqué (TweakTown). La guerre informatique n'a pas un seul auteur.

La même exigence de prévention. Qui demande à Moscou d'arrêter les groupes qui opèrent depuis son territoire doit demander aux exploitants européens de fermer les portes qu'ils laissent ouvertes. Les deux responsabilités ne s'excluent pas.

NOTRE JUGEMENT

Cette section exprime la position du site. Elle est séparée des faits exposés ci-dessus.

Le soupçon envers les groupes prorusses est fondé : ils ont des antécédents, ils s'en sont vantés, et deux gouvernements occidentaux ont documenté leurs liens avec l'État russe. Mais un soupçon fondé n'est pas une preuve, et la différence compte justement parce que les conséquences politiques sont grandes. Les autorités qui parlent de « guerre hybride » devraient publier ce qu'elles savent, comme l'a fait le Danemark pour la station d'eau.

En attendant, il y a une chose que l'on peut faire sans attendre aucune attribution : mettre à jour les logiciels et retirer du réseau les panneaux exposés. Cela coûte peu, et c'est la défense qui

aurait évité les congélateurs à 50 degrés.

À SUIVRE

- Les enquêtes du parquet belge et des autorités nationales : si quelqu'un publie des preuves techniques sur l'auteur.
- Si la Commission ou le Conseil attribuent formellement les attaques, et s'ils recourent au régime de sanctions informatiques.
- La vérification de l'échantillon d'identifiants Danfoss publié par NoName057(16).
- De nouvelles attaques contre les chambres froides d'hôpitaux, de centres de transfusion et d'entrepôts alimentaires.
- Les chiffres : combien des systèmes exposés sont sécurisés.

Sources : GreenMe · Informat.ro · QN · Teleborsa · Cybernews · Euronews · RetailDetail · TweakTown · Open · ItaliaOggi · Al Jazeera · Informat.ro · Cybernews · Agenda Digitale · Kyiv Independent · Pillitteri, qui résume le DOJ, le gouvernement danois et Forescout · AFP, via Macau Business · dev.ua · Liga.net · CIJ · CIJ

2/4 · ANALYSE · 8 NOVEMBRE 2026

La facture du réarmement : qui paie, et selon quelles règles

EN BREF

- Au sommet de l'OTAN de La Haye (juin 2025), les alliés se sont engagés à consacrer 5 % du PIB d'ici 2035 : au moins 3,5 % à la défense proprement dite, jusqu'à 1,5 % aux infrastructures critiques, aux réseaux et à la protection civile.
- Le chiffre a été demandé par Washington, qui a ensuite menacé de droits de douane le seul gouvernement qui s'est soustrait, celui de l'Espagne. L'accord commercial UE-États-Unis de juillet 2025 met dans le même paquet des droits de douane de 15 % et des achats d'armes américaines ; selon l'ambassadeur américain auprès de l'OTAN, environ la moitié des nouveaux engagements des alliés concerne des armes produites aux États-Unis.
- L'Union européenne a créé des outils rapides pour la défense : 150 milliards de prêts (SAFE), approuvés en une dizaine de semaines par une procédure d'urgence qui exclut le Parlement européen ; une dérogation au pacte de stabilité qui autorise davantage de déficit, mais seulement pour la défense (et, depuis juin 2026, pour une partie des dépenses énergétiques) ; une proposition de budget 2028-2034 qui multiplie par cinq les fonds pour la défense et l'espace.
- Les mêmes dérogations n'existent pas pour la santé, l'éducation, la justice ou la diplomatie. La part du budget de l'UE consacrée à la prévention des conflits a baissé, et une proposition en discussion couperait l'instrument qui la finance deux fois plus que le reste.
- Qui a déjà payé : l'aide au développement au Royaume-Uni et en Belgique, les infrastructures civiles au Royaume-Uni, un jour férié au Danemark. En Italie, l'Office parlementaire du budget avertit qu'une fois la dérogation terminée, à partir de 2029, les comptes se compliquent ; le gouvernement assure que l'État-providence ne sera pas touché.
- Savoir si la dépense est « trop » élevée dépend d'une comparaison que les chiffres ne tranchent pas : mesurée en dollars, l'Europe dépense presque trois fois plus que la Russie ; mesurée en pouvoir d'achat, l'écart se réduit fortement. La déclaration de l'OTAN lie les 3,5 % aux objectifs capacitaires de l'Alliance, qui sont toutefois confidentiels : aucun citoyen ne peut vérifier si le chiffre correspond aux besoins.

Le nombre qui décidera des dépenses militaires européennes des dix prochaines années est né d'une négociation. Les 5 % du PIB sont le chiffre exigé par l'administration Trump et accepté par les alliés à La Haye, divisé en deux postes pour le rendre supportable. L'OTAN dit que le premier poste sert à atteindre ses objectifs capacitaires ; ces objectifs, cependant, ne sont pas publics. Ainsi, dans le débat, les gouvernements européens n'expliquent pas ce qui est nécessaire : ils expliquent comment ils atteindront le pourcentage. Cette Analyse suit l'argent : d'où il vient, quelles règles ont été changées pour le trouver, et qui risque de le perdre.

LES FAITS

L'engagement. Le 25 juin 2025, les 32 alliés ont signé une déclaration qui les engage à consacrer d'ici 2035 au moins 3,5 % du PIB aux « besoins essentiels de défense » et jusqu'à 1,5 % à la protection des infrastructures critiques, à la défense des réseaux, à la préparation et à la résilience civiles (LaPresse). Le second poste est moins défini que le premier, et nous y reviendrons.

Les outils européens. En mars 2025, la Commission a présenté le plan ReArm Europe, rebaptisé ensuite Readiness 2030, avec l'objectif de mobiliser plus de 800 milliards (Commission européenne). Le premier pilier, SAFE, offre jusqu'à 150 milliards de prêts pour des achats communs d'armements (Conseil de l'UE). Le second est une dérogation aux règles budgétaires, dont nous parlons plus bas. Dans sa proposition de budget 2028-2034, la Commission prévoit 131 milliards pour la défense et l'espace, cinq fois plus qu'aujourd'hui (Commission, via FastForward).

La dépense réelle. Selon l'institut suédois SIPRI, en 2025 les 29 membres européens de l'OTAN ont dépensé 559 milliards de dollars, et 22 d'entre eux ont dépassé 2 % du PIB. La Russie a dépensé 190 milliards, 7,5 % de son PIB ; l'Ukraine 84 milliards, 40 % du sien (SIPRI).

D'OÙ VIENNENT LES 5 %

La pression. Le chiffre a été demandé par Washington, et assorti de menaces commerciales. À La Haye, le seul gouvernement à refuser l'objectif a été celui de l'Espagne, qui a signé la déclaration mais s'est engagé à 2,1 %, en soutenant que cela suffisait pour respecter les capacités demandées par l'Alliance sans compromettre les dépenses sociales (La Notizia). Le président américain a répondu en conférence de presse qu'il ferait payer à l'Espagne « le double » dans l'accord sur les droits de douane (Sky TG24) ; en octobre, il a suggéré de l'exclure de l'OTAN (Open) ; au sommet d'Ankara, en juillet 2026, il a dit ne plus vouloir faire d'affaires avec l'Espagne et a demandé à son secrétaire au Trésor de « couper » (AFP, via Kuwait Times). À la

veille du même sommet, l'administration n'excluait pas des sanctions contre les alliés en retard, droits de douane compris (Washington Examiner).

Les armes et le commerce dans le même paquet. Un mois après La Haye, le 27 juillet 2025, l'accord commercial entre les États-Unis et l'UE a fixé des droits de douane de 15 % sur la plupart des produits européens et a placé, à côté des achats d'énergie, l'intention européenne d'acheter de grandes quantités d'armements américains (Al Jazeera). Selon l'ambassadeur américain auprès de l'OTAN, sur les quelque 139 milliards de dollars de nouveaux engagements pris par les alliés après La Haye, environ la moitié concerne des équipements, des armes et des munitions produits aux États-Unis (Washington Examiner).

Pas seulement Washington. Il serait faux, pourtant, de raconter le réarmement européen comme un ordre exécuté. Le plan ReArm Europe a été présenté en mars 2025, trois mois avant La Haye, notamment par crainte que les États-Unis ne défendent plus l'Europe. La Pologne et les pays baltes réclamaient depuis des années davantage de dépenses, et le Premier ministre estonien a dit que tout le monde, Espagne comprise, devrait atteindre 5 % (Euronews). La pression américaine a fixé le chiffre et le calendrier ; la peur de la Russie, et des États-Unis, a fait le reste.

UNE RÈGLE POUR LES ARMES, AUCUNE POUR LES SERVICES

La dérogation. Le pacte de stabilité limite la croissance des dépenses publiques des pays de l'UE. Le 19 mars 2025, la Commission a établi que l'invasion russe de l'Ukraine est une « circonstance exceptionnelle » qui permet d'activer la clause dérogatoire nationale, et a invité les États à l'utiliser de manière coordonnée (Osservatorio CPI). En pratique, un État peut dépenser jusqu'à 1,5 % du PIB de plus, pendant quatre ans, sans violer le pacte, à condition que cet argent aille à la défense (Italpress). En février 2026, dix-sept États étaient autorisés (Eunews). Le 8 octobre, la Commission a donné son feu vert à l'Italie aussi, pour la défense et, depuis cette année, pour une partie des dépenses énergétiques (Il Post).

Ce qui manque. Une dérogation analogue pour la santé, l'éducation, la justice ou l'entretien des infrastructures civiles n'existe pas. Un gouvernement qui voudrait embaucher des médecins ou rénover des écoles avec le même déficit accordé pour les armes violerait les règles. Ce n'est pas une accusation : c'est le texte des règles. La conséquence, pourtant, est qu'à besoin égal la dépense militaire est la plus facile à financer.

La procédure. Les délais aussi diffèrent. SAFE a été proposé le 19 mars 2025 et adopté le 27 mai. Pour aller vite, la Commission a choisi l'article 122 du traité sur le fonctionnement de l'UE, une clause d'urgence qui laisse le Parlement européen hors de la décision. Le Parlement a demandé

à la Cour de justice d'annuler le règlement, en contestant non pas son contenu mais sa méthode (La Notizia) ; l'affaire est pendante.

QUI A DÉJÀ PAYÉ

L'aide au développement. En février 2025, le Royaume-Uni a décidé de porter la défense à 2,5 % du PIB d'ici 2027 en finançant la hausse par une baisse de l'aide au développement de 0,5 % à 0,3 % du PIB ; la ministre compétente a démissionné (LaPresse). La Belgique a réduit son budget d'aide de 25 % (Brussels Times).

Les infrastructures civiles. Dans le plan présenté le 30 juin 2026, le gouvernement britannique a aussi financé la hausse de la défense en coupant des projets d'infrastructures civiles, des routes à l'énergie (laRegione).

Le travail. En 2023, le Danemark a supprimé un jour férié religieux, le Store Bededag, pour dégager environ 400 millions d'euros par an destinés à la défense ; trois Danois sur quatre y étaient opposés (Il Post ; Chambre de commerce italienne au Danemark).

La prévention des conflits. Dans le budget de l'UE, la part consacrée à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits est passée, depuis 2021, de 3,7 % à 2,6 % (FIIA). Pour 2028-2034, une proposition de la présidence irlandaise réduirait de près de 16 % l'instrument qui finance aussi la consolidation de la paix, Global Europe, le double de la coupe moyenne (IRC).

Le cas italien. Ici, il n'y a pas encore de coupes, et le débat est ouvert. À la mi-octobre, la présidente du Conseil a dit que les fonds pour la défense « ne sont pas de l'argent pris à la santé ou à l'école ». Le 12 octobre, lors d'une audition, l'Office parlementaire du budget avait expliqué que la dérogation augmente le déficit mais ne crée pas de marges de dépense permanentes, et qu'à partir de 2029, une fois la clause fermée, le tableau se complique : une part importante des crédits concerne du personnel et des programmes pluriannuels qui ne s'arrêtent pas avec la dérogation. L'Office a demandé au gouvernement d'indiquer dès la loi de finances comment la défense et l'énergie seront financées après 2028 (Teleborsa ; Il Fatto Quotidiano). Autrement dit : aujourd'hui on paie à crédit, demain quelqu'un devra rembourser la dette.

LE TOUR DE PASSE-PASSE DES ÉTIQUETTES

Le poste de 1,5 % est large : protection des infrastructures, réseaux, préparation civile, innovation, base industrielle. C'est là que certains gouvernements cherchent à faire entrer des dépenses déjà décidées. En juillet 2025, le gouvernement italien a envisagé de comptabiliser le pont sur le détroit de Messine, environ 13,5 milliards, et la nouvelle digue du port de Gênes comme infrastructures à valeur militaire (Il Post ; Il Fatto Quotidiano). L'ambassadeur

américain auprès de l'OTAN a répondu que le pont n'a pas de valeur militaire ; le ministère des Transports a répliqué que l'ouvrage est financé par des fonds publics et non par des fonds de la défense (Il Post ; Open).

L'étiquette peut servir dans les deux sens. On peut appeler « défense » un ouvrage civil pour atteindre le pourcentage sans dépenser plus ; ou faire passer pour « sécurité civile » une dépense qui est en réalité militaire. Dans les deux cas, le citoyen ne sait plus ce qu'il paie. L'Espresso l'a écrit à propos de l'Italie : depuis des années, la dépense de défense est jugée sur des objectifs comptables, et non stratégiques (L'Espresso).

TROP, OU ASSEZ ?

C'est la question la plus difficile, et les chiffres ne la tranchent pas. Mesurée en dollars aux taux de change du marché, la dépense des membres européens de l'OTAN est presque le triple de celle de la Russie. Mesurée en parité de pouvoir d'achat, c'est-à-dire en tenant compte du fait qu'en Russie un soldat ou un obus coûtent beaucoup moins cher, l'écart se réduit presque à rien, et certains soutiennent que la Russie dépense plus que toute l'Europe réunie (Money.it ; IISS, via Startmag). Les deux mesures répondent à des questions différentes, et qui n'en cite qu'une a déjà choisi la conclusion.

Ce qui manque, en tout cas, c'est l'étape intermédiaire sous forme publique. Les objectifs capacitaires de l'OTAN, auxquels la déclaration de La Haye lie les 3,5 %, sont confidentiels (LaPresse). Le secret sur ce qui manque exactement a des raisons militaires compréhensibles ; mais sans au moins une version publique, aucun Parlement ne peut juger si le chiffre est juste. Les 5 % sont un objectif de dépense, pas de résultat. On peut l'atteindre en achetant les mauvaises choses, ou le manquer et avoir ce qu'il faut.

COMMENTAIRE JURIDIQUE

Le budget de l'UE et les armes. Le traité sur l'Union européenne interdit de financer sur le budget commun les opérations ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense (article 41, paragraphe 2). C'est pourquoi la part européenne commune de l'aide militaire à l'Ukraine passe par la Facilité européenne pour la paix, hors budget et payée par les États, et pourquoi SAFE prend la forme de prêts. Ce sont des solutions légitimes, mais elles réduisent le contrôle du Parlement européen, qui dispose de pouvoirs de codécision sur le budget ordinaire.

L'article 122. La clause est conçue pour de graves difficultés d'approvisionnement en certains produits ou pour des circonstances exceptionnelles. Elle a été utilisée pour la pandémie et pour

la crise énergétique. L'utiliser pour un programme de prêts à long terme est le choix que le Parlement conteste devant la Cour. Si la Cour le confirme, l'article 122 deviendra la voie ordinaire pour les décisions urgentes, et la définition d'« urgent » sera donnée par le gouvernement du moment.

La dérogation au pacte. La clause dérogatoire nationale (article 26 du règlement UE 2024/1263) exige des circonstances exceptionnelles échappant au contrôle de l'État et une dépense qui ne compromette pas la soutenabilité de la dette à moyen terme. La guerre en Ukraine peut être une circonstance exceptionnelle. Un engagement de dépense jusqu'en 2035, avec du personnel et des programmes qui durent des décennies, est plus difficile à faire entrer dans le mot « temporaire ».

TEST DE SYMÉTRIE

L'argument contraire. Certains soutiennent que défense et protection sociale ne sont pas des alternatives mais des compléments : sans sécurité, l'Europe attire moins d'investissements, croît moins et finit par ne plus pouvoir payer l'État-providence. Lorenzo Bini Smaghi l'écrit, entre autres, en notant que les pays nordiques, à l'État-providence le plus solide, sont aussi ceux qui ont le plus augmenté leurs dépenses militaires (IEP Bocconi). C'est un argument sérieux. Mais il vaut si la croissance arrive vraiment, et il ne dit pas qui paie entre-temps.

La menace est réelle. La Russie a agressé un pays européen, consacre 7,5 % de son PIB à la défense, et les services de renseignement danois estiment qu'elle pourrait être prête à une guerre de grande ampleur contre l'Europe d'ici cinq ans (même source IISS). Qui critique le réarmement doit dire ce qu'il propose à la place : il ne suffit pas de dire que cela coûte trop cher.

La même exigence pour les comptes. Si nous dénonçons la « comptabilité créative » quand un gouvernement appelle défense un pont, nous devons aussi la dénoncer quand un gouvernement appelle infrastructure une dépense d'armement, ou quand les critiques du réarmement rapprochent des chiffres qui mesurent des choses différentes.

NOTRE JUGEMENT

Cette section exprime la position du site. Elle est séparée des faits exposés ci-dessus.

Le problème n'est pas que l'Europe se défende. C'est que les règles ont été changées dans un seul sens. Pour les armes, le déficit est admis, la procédure s'abrège, le Parlement est contourné, les étiquettes s'élargissent. Pour l'école, la santé, la justice et la diplomatie, les règles d'avant s'appliquent, et parfois des coupes plus profondes. À besoin égal, c'est toujours la dépense aux règles les plus commodes qui l'emporte.

Un réarmement décidé ainsi est disproportionné non parce que la menace serait inventée, mais parce que le chiffre précède les besoins, et que les coûts sont reportés, sur des budgets qui devront rembourser la dette une fois la dérogation terminée. Et il est dangereux parce que chaque euro dépensé sans plan est un euro qui n'achète pas de sécurité, et chaque année passée à se réarmer sans canal diplomatique rend plus probable la guerre même qu'on dit vouloir éviter.

CE QUE L'ON PEUT FAIRE

Les propositions qui suivent sont aussi la base d'un manifeste et d'une pétition du site.

1. **Une clause sociale.** Aucune hausse des dépenses de défense financée par des coupes dans la santé, l'éducation, la justice et les infrastructures civiles. Si l'on admet plus de déficit pour les armes, la même règle doit protéger les services essentiels.
2. **D'abord les besoins, ensuite le chiffre.** Chaque gouvernement présente au Parlement une version publique des capacités qui manquent et de leurs coûts, et justifie la dépense par elle, non par un pourcentage du PIB.
3. **Des étiquettes honnêtes.** Des comptes séparés et vérifiables pour la défense proprement dite et pour la sécurité civile. Aucun ouvrage civil comptabilisé comme défense, aucune dépense militaire cachée parmi les infrastructures.
4. **Le Parlement décide.** Pas de procédures d'urgence comme l'article 122 pour des programmes de long terme.
5. **Parité pour la diplomatie.** La prévention des conflits n'est pas coupée plus que le reste du budget, et l'UE se dote d'un envoyé avec un mandat pour les négociations sur l'Ukraine.
6. **C'est à nous de décider.** La dépense de défense est fixée sur les besoins européens, non sous la menace de droits de douane, et n'est pas liée aux accords commerciaux. Les achats sont choisis pour ce à quoi ils servent, non pour le drapeau de qui les produit : ni pour contenter Washington, ni pour favoriser l'industrie européenne.

Qui veut agir dispose de quelques leviers réels : le Parlement national, qui vote le budget et oriente le gouvernement au Conseil ; les pétitions au Parlement européen (article 227 du traité sur le fonctionnement de l'UE) ; le vote.

À SUIVRE

- L'arrêt de la Cour de justice sur le recours du Parlement européen contre SAFE.
- La négociation sur le budget de l'UE 2028-2034 : les fonds pour la défense et ceux pour Global Europe.
- Les lois de finances nationales pour 2027 : où l'on trouve le financement de la défense.

- La décision du Conseil sur la clause dérogatoire pour l'Italie, attendue d'ici novembre.
- Les plans nationaux que les alliés doivent présenter chaque année à l'OTAN, et ce qu'ils y comptabilisent.

Sources : LaPresse · Commission européenne · Conseil de l'UE · Commission, via FastForward · SIPRI · La Notizia · Sky TG24 · Open · AFP, via Kuwait Times · Washington Examiner · Al Jazeera · Euronews · Osservatorio CPI · Italpress · Eunews · Il Post · La Notizia · LaPresse · Brussels Times · laRegione · Il Post · Chambre de commerce italienne au Danemark · FIIA · IRC · Teleborsa · Il Fatto Quotidiano · Il Post · Il Fatto Quotidiano · Il Post · Open · L'Espresso · Money.it · IISS, via Startmag · IEP Bocconi

3/4 · ANALYSE · 8 NOVEMBRE 2026

Jusqu'où va la légitime défense : les attaques ukrainiennes en Russie, une par une

EN BREF

- La Charte des Nations unies reconnaît à un État agressé le droit de se défendre (article 51). Ce droit ne s'arrête pas à la frontière : contre une agression armée en cours, l'Ukraine peut frapper des objectifs militaires en Russie aussi, à condition de le faire de manière nécessaire et proportionnée.
- Chaque attaque, cependant, doit aussi respecter le droit humanitaire : seulement des objectifs militaires, aucun dommage disproportionné aux civils, toutes les précautions possibles.
- **Licites** sans doute sérieux : les attaques contre des bases aériennes et des bombardiers (opération « Toile d'araignée », juin 2025), l'incursion dans la région de Koursk (2024), l'élimination d'officiers en service actif, avec une limite sur les moyens.
- **Discutées** : les attaques contre des raffineries et des oléoducs, et celles contre les pétroliers de la « flotte fantôme », surtout loin du front et sous pavillon de pays tiers.
- **Illicites** : le meurtre de civils pris pour cible, comme Daria Douguina et le blogueur Vladlen Tatarski ; les attaques indiscriminées contre des villes frontalières, si elles sont confirmées ; le sabotage de Nord Stream, selon le tribunal allemand qui juge un ancien officier ukrainien.
- La même mesure vaut pour la Russie, qui a causé la grande majorité des victimes civiles de cette guerre : selon l'ONU, 96 % des victimes civiles du premier semestre 2026 se trouvent en territoire ukrainien.

En juin 2025, plus d'une centaine de drones, cachés dans des remorques de camions entrés en Russie, ont décollé près de quatre bases aériennes, jusqu'à l'Arctique. En juillet 2026, des drones navals ukrainiens ont touché 28 navires en une nuit en mer d'Azov. En moins de deux ans, à Moscou et dans ses environs, au moins trois généraux russes ont été tués par des bombes. L'Ukraine porte la guerre à l'intérieur de la Russie, et une partie du public européen se demande s'il s'agit encore de défense. Le droit international a une réponse, mais ce n'est ni un oui ni un non : c'est une liste de conditions, à appliquer au cas par cas. Comment on en est arrivé à la guerre, nous l'avons reconstitué dans « De 1990 à 2022 », avec les torts de toutes les parties ; la

conclusion de cet article est aussi le point de départ de celui-ci : aucune erreur occidentale ne rend licite une invasion, et l'Ukraine a donc le droit de se défendre. La question ici est : jusqu'où.

LA RÈGLE

Deux niveaux. Le droit international regarde la guerre sur deux plans. Le premier concerne le *pourquoi* de l'usage de la force : la Charte des Nations unies l'interdit (article 2, paragraphe 4 ; voir usage de la force) avec une exception, la légitime défense contre une agression armée (article 51). La Cour internationale de justice a précisé que la défense doit être *nécessaire* et *proportionnée* (Nicaragua, 1986 ; Plates-formes pétrolières, 2003). La proportionnalité se mesure par rapport au but, arrêter l'agression, et non coup pour coup. Face à une invasion en cours qui occupe environ un cinquième du territoire ukrainien, frapper les bases d'où partent missiles et bombardiers peut difficilement être jugé disproportionné.

Le second plan concerne le *comment* : le droit humanitaire, qui s'applique à l'agresseur et à l'agressé de la même façon. On ne peut frapper que des objectifs militaires, c'est-à-dire des biens qui par leur nature, leur emplacement, leur destination ou leur utilisation apportent une contribution effective à l'action militaire et dont la destruction offre un avantage militaire précis (Protocole additionnel I aux Conventions de Genève, article 52). Même un objectif militaire ne peut être attaqué si le dommage prévisible pour les civils est excessif par rapport à l'avantage (article 51). Et toutes les précautions possibles doivent être prises (article 57). La Russie et l'Ukraine sont parties à ces traités, et les règles relèvent de toute façon du droit coutumier.

Être agressé ne donne donc pas le droit de tout faire. Mais il ne l'enlève pas non plus.

LICITES

Bases aériennes et bombardiers. Le 1er juin 2025, les services de sécurité ukrainiens (SBU) ont lancé l'opération « Toile d'araignée ». Selon Al Jazeera, 117 drones introduits clandestinement en Russie ont été lancés ensemble près des aérodromes où stationnaient les bombardiers stratégiques, y compris la base d'Olenya, dans l'Arctique, à environ 2 000 kilomètres de l'Ukraine (Al Jazeera). Le SBU a parlé de 41 avions touchés ; les images satellites analysées par des sources indépendantes en ont confirmé au moins treize dans les premiers jours (The Insider). Les bombardiers d'où partent les missiles sur les villes ukrainiennes sont des objectifs militaires par nature. C'est le cas le plus clair.

L'incursion de Koursk. En août 2024, l'armée ukrainienne est entrée dans la région russe de Koursk et en a occupé une partie pendant quelques mois, avant que les troupes russes, aidées de soldats nord-coréens, ne la reprennent. Porter la guerre sur le territoire de l'agresseur relève de

la légitime défense. Mais qui occupe un territoire, même brièvement, a les obligations de la puissance occupante envers les civils qui y vivent (IVe Convention de Genève). Le jugement sur ces mois dépend de la façon dont ils ont été traités.

Officiers en service. En décembre 2024, le général Igor Kirillov, chef des troupes russes de défense chimique, a été tué à Moscou par une bombe cachée dans une trottinette ; le SBU a revendiqué ouvertement. Ont suivi le général Iaroslav Moskalik, en avril 2025, et le général Fanil Sarvarov, en décembre 2025, tous deux par des voitures piégées, et en juin 2026 Damir Davydov, qui dirigeait l'approvisionnement de l'armée en missiles et en munitions d'artillerie ; l'Ukraine n'a pas commenté (Euromaidan Press ; The Washington Times). Un militaire en service actif est une cible légitime, même loin du front et en dehors de ses heures de service. La limite est le moyen. Une bombe dans une cour ou sur le parking d'un quartier habité doit éviter des dommages disproportionnés aux passants, et le droit interdit de tuer en feignant un statut protégé, c'est-à-dire par perfidie (article 37 du Protocole I). Une bombe cachée n'est pas en soi une perfidie. L'envoyé de Trump pour l'Ukraine, Keith Kellogg, a toutefois déclaré que l'assassinat de Kirillov violait les règles de la guerre (Strat News Global).

DISCUTÉES

Raffineries et oléoducs. C'est la campagne la plus vaste. Selon l'Agence internationale de l'énergie, fin août 2026, seules cinq grandes raffineries russes n'avaient pas encore été touchées par les drones ukrainiens (AIE). La question juridique est de savoir si une raffinerie est un objectif militaire. Selon l'opinion dominante, les infrastructures pétrolières ne le sont pas par nature : elles peuvent le devenir par leur utilisation ou leur destination (Lieber Institute, West Point). Une raffinerie qui approvisionne l'armée le devient : une analyse de Global Witness a établi que certaines des raffineries touchées avaient fourni du carburant aux forces armées russes (Global Witness). En avril 2024, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a déclaré les raffineries russes cibles légitimes (même source). Plus douteux est le cas d'une installation frappée seulement parce qu'elle rapporte de l'argent à la Russie : la doctrine américaine admet de frapper les biens qui « soutiennent la guerre » en la finançant, le Comité international de la Croix-Rouge non. Le jugement doit se faire installation par installation.

L'oléoduc Droujba ajoute un problème : il achemine du pétrole russe vers la Hongrie et la Slovaquie, les derniers pays de l'UE à le recevoir encore par cette voie. En juillet, les deux gouvernements ont protesté contre trois interruptions en moins de deux semaines causées par des attaques ukrainiennes (The Moscow Times). Mais l'arrêt le plus long, depuis janvier, avait été causé par une attaque russe contre une station dans l'ouest de l'Ukraine (Reuters, via Devdiscourse). Frapper en Russie une installation qui sert aussi des alliés ne la rend pas illicite, mais le dommage aux tiers entre dans le calcul de la proportionnalité.

Les pétroliers de la « flotte fantôme ». Depuis la fin de 2025, l'Ukraine frappe avec des drones navals les pétroliers qui transportent du pétrole russe en contournant les sanctions : en mer Noire, y compris au large des côtes turques, et en décembre 2025, pour la première fois, en Méditerranée, où une source du SBU a qualifié le navire de « cible absolument légitime » (Kyiv Post). Poutine a parlé de piraterie (Dawn). Ici, le droit est plus sévère que sur terre. Un navire marchand ennemi ne peut être attaqué que s'il est devenu un objectif militaire ; un navire battant pavillon d'un pays neutre peut, en règle générale, être arrêté et capturé, non coulé (Manuel de San Remo sur le droit international applicable aux conflits armés sur mer, 1994, paragraphes 59-60 et 67). De nombreux navires de la flotte fantôme battent pavillon de pays tiers. Les frapper seulement parce qu'ils rapportent de l'argent à Moscou, c'est la même thèse controversée des biens qui « soutiennent la guerre », avec en plus un risque pour les pays neutres et leurs équipages. Plus solide est la position sur les navires de la mer d'Azov qui apportent du carburant à la Crimée occupée, où les troupes russes l'utilisent : le 11 juillet 2026, l'Ukraine en a touché 28 en une nuit (Ground News, qui résume plusieurs sources).

ILLICITES

Civils pris pour cible. En août 2022, Daria Douguina, commentatrice nationaliste et fille de l'idéologue Alexandre Douguine, a été tuée par une voiture piégée près de Moscou. Des responsables américains ont dit penser que l'attaque avait été autorisée par des éléments du gouvernement ukrainien (The Washington Times) ; Kyiv a démenti. En avril 2023, le blogueur militaire Vladlen Tatarski (Maxime Fomine) a été tué par une statuette piégée dans un café de Saint-Pétersbourg (Kyiv Post). Qui fait de la propagande de guerre n'est pas un combattant. Tuer un civil parce qu'il soutient l'ennemi est un meurtre, et en temps de guerre c'est un crime.

Attaques contre les villes frontalières. La région russe de Belgorod est frappée depuis des années. Le 20 juillet 2026, un drone ukrainien a touché un autobus à Chebekino, tuant cinq personnes, dont un enfant (AFP, via BSS) ; en décembre 2023, Moscou a fait état d'au moins 20 morts dans le centre de Belgorod, accusant l'Ukraine d'avoir utilisé des bombes à sous-munitions (SBS). Les autorités russes parlent de 250 civils tués en Russie au premier semestre 2026, mais l'ONU n'est pas en mesure de le vérifier (Arab News). Toutes ces attaques ne sont pas nécessairement illicites : une ville frontalière peut abriter des objectifs militaires. Mais si une attaque touche un autobus ou une place sans objectif militaire précis, ou avec des armes qui ne font pas de distinction, c'est un crime de guerre. Pour juger, il faut des enquêtes indépendantes, qui ne sont aujourd'hui pas possibles en Russie.

Nord Stream. Le 30 juin 2026, le parquet fédéral allemand a inculpé un ancien officier ukrainien, Serhiï Kouznietsov, comme chef du groupe qui a fait sauter les gazoducs de la Baltique en septembre 2022. Selon l'accusation, lui et les autres étaient des militaires agissant

pour le compte des autorités étatiques ukrainiennes, et l'infraction reprochée comprend la complicité de crime de guerre : l'attaque contre une infrastructure civile (Eurointegration). Le procès s'est ouvert à Hambourg le 14 octobre (Euronews). La Cour fédérale de justice allemande, dans une décision sur la détention provisoire, a écrit que le gazoduc était une infrastructure civile dans des eaux neutres et ne pouvait pas être un objectif militaire (Babel) ; la défense soutient le contraire. Kyiv nie avoir organisé le sabotage. Si l'accusation est prouvée, Nord Stream sera l'exemple le plus clair de la limite de la défense : un bien civil, dans les eaux de pays tiers, appartenant en partie à des entreprises européennes. Nous avons analysé la question en détail dans « Nord Stream était-il un objectif militaire ? », dans la série « Les choix de l'Europe ».

LE FOURNISSEUR D'ARMES EST-IL COMPLICE ?

En général, non. Aider un État qui exerce la légitime défense n'est pas un fait illicite, parce que la défense est licite. Le fournisseur en répond dans deux cas. Le premier : s'il fournit des armes *en sachant* qu'elles seront utilisées pour commettre des crimes de guerre (article 16 des Articles sur la responsabilité de l'État ; Traité sur le commerce des armes, articles 6 et 7, pour les États parties ; position commune de l'UE 2008/944). Le second : s'il participe directement aux opérations, par exemple en choisissant les cibles. Les restrictions que certains alliés ont imposées à l'usage de leurs armes à longue portée contre le territoire russe étaient des choix politiques, non des obligations juridiques. Selon Kyiv, la plupart des attaques décrites ici, raffineries comprises, sont menées avec des drones fabriqués en Ukraine.

ET LE PRIX DE L'ÉNERGIE ?

Les attaques contre les raffineries ont réduit la production russe de carburants et poussé Moscou à limiter ses exportations de gazole. Selon Axios, la campagne de drones contribue à faire monter les prix mondiaux de l'énergie, déjà élevés en raison de la guerre avec l'Iran (Axios). L'effet concerne surtout le gazole. Le coût de l'énergie pour l'industrie européenne dépend surtout du gaz et de l'électricité, et l'UE n'importe plus de produits raffinés russes depuis 2023. Un coût pour des tiers ne rend pas illicite une attaque contre un objectif militaire ; il peut cependant entrer dans les choix politiques des alliés.

TEST DE SYMÉTRIE

La même règle pour Moscou. Si une raffinerie qui approvisionne l'armée est une cible légitime, un dépôt de carburant ukrainien l'est aussi. Si une centrale électrique qui alimente les foyers est un bien civil, elle l'est des deux côtés. En 2024, la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt contre quatre hauts commandants russes, dont l'ancien ministre de la Défense Choïgou et le chef d'état-major Guerassimov, pour les attaques contre le réseau électrique ukrainien,

considérées comme dirigées contre des biens civils ou en tout cas disproportionnées (voir notre page sur les fugitifs de la CPI).

Les proportions. La mesure est la même, les chiffres non. Selon l'ONU, au premier semestre 2026, 96 % des victimes civiles ont été enregistrées en territoire ukrainien, causées en grande partie par des missiles et des drones russes à longue portée ; la même source rapporte les chiffres russes sur les victimes en Russie, sans pouvoir les vérifier (Gwara Media). Dire que l'Ukraine commet des actes illicites ne réduit pas les responsabilités de la Russie ; dire que la Russie en commet beaucoup plus n'efface pas ceux de l'Ukraine.

La même Cour pour tous. L'Ukraine demande, à juste titre, que la Cour pénale internationale juge les crimes russes. Elle est partie au Statut de Rome depuis le 1er janvier 2025. Mais lors de la ratification, elle a utilisé une disposition transitoire, l'article 124, pour exclure pendant sept ans la compétence de la Cour sur les crimes de guerre qui auraient été commis par ses ressortissants : c'est la première fois qu'un État l'utilise de cette façon (Coalition pour la CPI). Amnesty International a demandé le retrait de la déclaration (Amnesty). C'est une clause prévue par le Statut, mais c'est aussi le point où la mesure risque de ne pas être la même pour tous.

Les sources. Sur beaucoup de ces épisodes, les sources sont partisanes : les autorités russes pour les victimes en Russie, le SBU pour les résultats de ses opérations. Nous les avons signalées comme telles, et là où une vérification indépendante existe, nous l'avons préférée.

NOTRE JUGEMENT

Cette section exprime la position du site. Elle est séparée des faits exposés ci-dessus.

La question « peut-on se défendre en attaquant ? » a une réponse claire : oui. Un pays envahi n'est pas obligé d'attendre les missiles sur son propre territoire, et frapper les bases d'où ils partent est de la défense au sens le plus strict. Ceux qui demandent à l'Ukraine de ne pas toucher au territoire russe lui demandent, en pratique, de combattre avec une main attachée.

Mais le droit qui protège l'Ukraine de l'agression est le même qui lui impose des limites. Une bombe pour un blogueur, un drone sur un autobus, un gazoduc civil dans des eaux neutres ne sont pas de la défense : c'est la même logique que l'Ukraine dénonce, à juste titre, quand Moscou l'applique. Soutenir la défense ukrainienne et demander qu'elle respecte le droit humanitaire ne sont pas deux positions en conflit. C'est la même position.

À SUIVRE

- Le procès de Hambourg sur Nord Stream et l'éventuelle extradition des autres suspects.

- Les enquêtes indépendantes, si elles deviennent un jour possibles, sur les attaques dans la région de Belgorod.
- La position des États du pavillon et de la Turquie sur les attaques contre des pétroliers dans leurs eaux ou près de leurs côtes.
- Les déclarations des alliés sur l'usage des armes fournies contre le territoire russe.
- Si l'Ukraine retire la déclaration au titre de l'article 124 (voir le test de symétrie), et si la Cour pénale internationale ouvre des enquêtes sur des comportements ukrainiens.

Sources : Al Jazeera · The Insider · Euromaidan Press · The Washington Times · Strat News Global · AIE · Lieber Institute, West Point · Global Witness · The Moscow Times · Reuters, via Devdiscourse · Kyiv Post · Dawn · Ground News, qui résume plusieurs sources · Kyiv Post · AFP, via BSS · SBS · Arab News · Eurointegration · Euronews · Babel · Axios · Gwara Media · Coalition pour la CPI · Amnesty

4/4 · OPINION · 8 NOVEMBRE 2026

Le réarmement se mange froid

Dans la nuit du 2 novembre, les congélateurs de centaines de supermarchés, dans au moins onze pays européens, sont montés à 50 degrés. Personne n'a forcé de porte : quelqu'un est entré dans un logiciel de contrôle laissé exposé sur le réseau, souvent ancien, parfois avec le mot de passe d'usine (les faits ici). Deux groupes prorusses ont revendiqué, sans preuves vérifiées. En quelques jours, l'épisode est entré dans un récit plus vaste, celui de la guerre hybride et d'une Europe à réarmer. Les contre-mesures indiquées par les experts, pourtant, étaient d'un autre ordre : retirer les panneaux du réseau, changer les mots de passe, mettre à jour le logiciel. Pour les congélateurs, cela suffisait.

Je commence par ce qu'il faut concéder, parce que c'est vrai. La menace existe. Les groupes qui ont revendiqué ont des antécédents, et deux gouvernements occidentaux ont documenté leurs liens avec l'État russe. L'Ukraine a le droit de se défendre, et l'aider à le faire est licite. Ceux qui disent que nommer aujourd'hui un envoyé européen pour négocier avec Moscou serait un cadeau au Kremlin ont un argument sérieux : en mai, la Russie a menacé les diplomates étrangers à Kyiv, et Kaja Kallas soutient que l'Europe ne peut pas être un médiateur neutre, parce qu'elle est du côté de l'agressé (Euronews). Peut-être a-t-elle raison. Peut-être un envoyé n'obtiendrait-il aujourd'hui qu'un refus. Je ne sais pas. Je sais en revanche autre chose : la question n'est pas de savoir si l'Europe doit se défendre, mais à quelle vitesse bougent ses deux mains, celle qui arme et celle qui négocie.

Et voici le point. Le règlement SAFE, 150 milliards de prêts pour la défense, a été proposé le 19 mars 2025 et adopté le 27 mai : environ dix semaines (Conseil de l'UE). Pour aller vite, on a utilisé l'article 122 des traités, la clause d'urgence qui laisse le Parlement européen de côté, au point que le Parlement a porté le Conseil devant la Cour de justice (La Notizia). L'idée d'un envoyé pour les négociations était en discussion depuis mars 2025 (Politico, via Torre) ; en mai 2026, les ministres ont décidé de la reporter, tant que ne seront pas définies les demandes à adresser à Moscou (Table.Media). Pour les armes, l'urgence. Pour la paix, les conditions préalables. Le même déséquilibre se voit dans le budget : la proposition pour 2028-2034 multiplie par cinq les fonds pour la défense et l'espace (Commission, via FastForward), tandis que l'instrument qui finance aussi la prévention des conflits risque une coupe deux fois plus forte que le reste (IRC). Procédures d'urgence, prêts communs, budgets multipliés par cinq, un Parlement laissé dehors. Et pour la diplomatie, un report.

Toute l'Europe ne pense pas de la même façon, et il est juste de le dire. La France, l'Italie, l'Autriche et la Belgique ont demandé ouvertement d'ouvrir un canal avec Moscou ; l'Allemagne, la Pologne, les pays baltes et nordiques préfèrent accroître la pression (Euronews). En juin, le

président du Conseil européen, António Costa, a fait ouvrir par son cabinet un contact avec le Kremlin : plusieurs gouvernements ont protesté parce qu'ils n'avaient pas été consultés, et ces contacts n'ont servi qu'à ouvrir une ligne, sans entrer dans le fond (Euronews). Le problème n'est pas que quelqu'un veuille la guerre. C'est que le réarmement dispose d'outils rapides, déjà prêts, et la diplomatie non : pour décider d'un envoyé, il faut l'unanimité de vingt-sept gouvernements, et un seul non suffit à tout arrêter. Ainsi, à chaque nouvelle alarme, la réponse la plus facile à approuver est toujours la même. Inutile d'imaginer un complot. Il suffit de regarder quelle porte s'ouvre avec le moins d'effort.

Sur ce site, nous avons écrit, dans un manifeste, qu'avant tout choix de la force on devrait pouvoir démontrer que la voie de la négociation a vraiment été épuisée, et non abandonnée à mi-chemin (« Nous ne détournerons pas le regard tant que la guerre sera choisie »). Aujourd'hui, cette démonstration n'existe pas : une ligne ouverte sans mandat n'est pas une négociation tentée. Jusqu'ici, ce sont d'autres qui ont négocié. Pour les congélateurs, un nouveau mot de passe suffisait. Pour la paix, un nom et un mandat suffiraient. Après plus d'un an et demi, nous les cherchons encore.

Sources : Euronews · Conseil de l'UE · La Notizia · Politico, via Torre · Table.Media · Commission, via FastForward · IRC · Euronews · Euronews

---

N3R1-70 — I Will Not Look Away — Version en ligne: https://iwillnotlookaway.org/s/fr/serie-paix-rearmement-texte-integral.html